



Lettre d'information N°13 - 28 mars 2024

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Plan de soutien à l'agriculture biologique : Une décision de FranceAgriMer n° INTV-GECRI-2024-14 du 21 mars 2024 définit les modalités du dispositif de prise en charge d'une partie des pertes économiques des exploitations agricoles spécialisées dans la production biologique engendrées par les conséquences de la guerre en Ukraine.

Productions de plantes à parfum : Une décision de FranceAgriMer n° MEP/SAEF/VOLX/D2024-05 du 21 mars 2024 décrit les conditions d'attribution d'une aide aux investissements matériels dans les exploitations agricoles produisant des plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

Dans le reste de l'actualité

Indemnisation MHE : Une instruction technique DGAL/SDSBEA/2024-187 du 21 mars 2024 détaille le dispositif d'indemnisation ainsi que les modalités de constitution et de dépôt des dossiers par les éleveurs pour les frais vétérinaires et les pertes liées à la mortalité des animaux suite à un foyer clinique de maladie hémorragique épizootique (MHE) confirmé pendant la période du 19 septembre au 31 décembre 2023.

Attribution d'un échéancier de paiement par la MSA : Une instruction technique SG/SAFSL/SDTPS/2024-195 du 22 mars 2024 fixe les règles de fonctionnement et d'attribution des échéanciers de paiement accordés par les caisses de mutualité sociale

agricole aux personnes non-salariées des professions agricoles et aux employeurs de main-d'œuvre agricole rencontrant des difficultés de paiement de leurs cotisations et contributions sociales.

Programmes opérationnels : Deux décisions de FranceAgriMer du 26 mars 2024 présentent les conditions d'éligibilité et les modalités de dépôt des programmes opérationnels du secteur des oléagineux, protéagineux, légumes secs et du secteur des fourrages séchés débutant au 1er janvier 2024 en application de la réglementation de l'UE.

Opposition au CETA : Le Sénat a supprimé (par 211 voix contre 44) l'article 1er du projet de loi qui entendait autoriser la ratification du CETA.

Crise agricole : Le Premier ministre a fait un point d'étape des mesures agricoles annoncées le 1er février dernier à l'occasion d'une conférence de presse à Matignon

Révision de la PAC : Lors du Conseil européen de l'Agriculture du 26 mars 2024, à Bruxelles, les Etats membres se sont accordés sur un réexamen « ciblé » de la PAC en réponse aux préoccupations exprimées par les agriculteurs.